

DELIBERATION N° 110/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

26 octobre 2022

DATE D’AFFICHAGE

29 octobre 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	11
Votants	13

L’AN DEUX MIL VINGT ET DEUX, le 17 NOVEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Madame Corinne DROUEN - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Catherine LEFEBVRE - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Didier PAPELOUX.

EXCUSÉS : Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Madame Anne JOSEPH.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Sophie DIERRE

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D’ELUS
Salon des Maires 2022**

Monsieur le Maire informe l’ensemble du conseil municipal que plusieurs élus vont se rendre au Salon des Maires du 22 au 24 novembre 2022 au nom de la commune de Villerville, notamment afin de découvrir les nouvelles technologies sur le marché proposées aux collectivités territoriales et pour se renseigner sur les options possibles pour plusieurs projets communaux.

Monsieur le Maire propose que la commune leur rembourse les frais de déplacement, de repas et d’hôtel si besoin.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser aux Elus les frais de déplacement, de repas et d’hôtel si besoin.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

Michel MARESCOT

